



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits phytosanitaires

Question écrite n° 100661

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur le projet d'arrêté ministériel devant remplacer fin 2016 l'arrêté du 12 septembre 2006. Le projet de texte vise à encadrer les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires des zones non traitées. Sans minimiser les enjeux liés à cette utilisation, les conséquences d'une telle disposition sont importantes. Dans le Bas-Rhin, ce sont 25 000 hectares qui sont menacés, soit 10 % de la surface agricole utile, représentant plusieurs centaines de fermes. Des productions emblématiques d'Alsace, comme la vigne ou le houblon, historiquement ancrées dans les villages, se trouveraient mises à mal. Il est nécessaire de prendre le temps de concerter les acteurs du monde agricole, afin d'établir des normes pertinentes et ainsi préserver des milliers d'emplois. Les incertitudes sur les prix, les évolutions de la PAC, les aléas climatiques et les distorsions de concurrence avec les producteurs européens mettent déjà suffisamment en péril un grand nombre d'agriculteurs, une incertitude juridique persistante ne ferait qu'empirer la situation. Ainsi, il souhaite connaître précisément les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100661

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2016](#), page 9341

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)